

Commission des Calendriers, Coupes et Championnats (séniors)

Réunion du 18 juillet 2023 - Procès Verbal

Président : R. Loubeyre

Présents : J. P. Bélard, G. Chevalier, Fr. Fillon, J. Maze, V. Nologues, V. Regimbal, M. Salesse,

Excusés :

Invités : Ch. Bilbault, Nadège Lamotte, A. Mespoulhès,
(Membres de la Commission des Clubs Séniors)

Point sur les engagements :

A ce jour, le District dénombre :

- 62 clubs en activité
- 96 équipes « séniors masculins »

1 fusion – absorption :

Pays de Rance en Châtaigneraie (Parlan – Le Rouget et Vitrac – Marcolès)

1 entente sénior (sous réserve d'accord du Bureau du Comité Directeur en date du 19 juillet 2023) :

F. C. Junhac – Montsalvy (3) avec U. S. du Haut Célé (2)

Courriers de Clubs :

A. S. Boisset, Esp. S. Drugeac, U. S. Menet :

mises en non-activité pour la saison 2023 – 2024.

C. S. Arpajon (3), A. S. Trizac (2), E. S. Vebret – Ydes (2), Ytrac Foot (3) :

ces équipes réserves ne seront pas engagées cette saison.

Ent. Anglards – Salers (2), Jordanne F. C. (3) :

création d'équipes réserves.

La composition des poules ci-dessous est proposée sous réserves de validation par le Bureau du Comité Directeur du 19 juillet 2023 et d'apurement d'éventuelles procédures en cours ou à venir.

D1

1 poule de 12 équipes :

Arpajon, Belbex, Crandelles, Espinat, Junhac – Montsalvy, Murat (2), Nord Lozère (2), Saint-Flour (2), Saint-Mamet, Sansac, Sud Cantal, Ytrac (2).

D2

1 poule de 12 équipes :

Artense, Carladez – Goul, Châtaigneraie (2), Jordanne, Minier, Moussages, Pierrefort, Pleaux – Rilhac – Barriac, Quatre Vallées, Vézac, Vebret - Ydes, Yolet.

D3

3 poules de 10 équipes :

poule A :

Carladez – Goul (2), Chaudes-Aigues - Neuvéglise, La Chapelle Laurent – Saint-Poncy, Margeride, Massiac – Molompize (2), Murat (3), Neussargues, Nord Lozère (3), Saint-Flour (3), Saint-Georges.

poule B :

Ally – Mauriac (2), Aspre – Fontanges, Belbex (2), Besse, Cère et Landes, Chaussenac, Espinat (2), Loupiac, Naucelles, Vallée de l'Authre (2).

poule C :

Arpajon (2), Carlat – Cros, U. S. de la Cère, Châtaigneraie (3), Haut Célé, Junhac – Montsalvy (2), Pays de Rance (2), Roannes Saint-Mary, Saint-Mamet (2), Sansac (2).

D4 (42 équipes engagées au 18 juillet)

2 poules de 10 équipes et 2 poules de 11 équipes :

poule A (11 équipes) :

Albepierre, Anglards de Saint-Flour, Cezens, Chaudes-Aigues – Neuvéglise (2), La Chapelle Laurent – Saint-Poncy (2), Massiac – Molompize (3), Pierrefort (2), Planèze, Saint-Georges (2), Saint-Just, Vallée du Siniq.

poule B (10 équipes) :

Anglards – Salers, Artense (2), Cézallier – Alagnon, Minier (2), Neussargues (2), Saignes, Saint-Just (2), Stade Riomois – Condat (2), Trizac, Vebret – Antignac.

poule C (10 équipes) :

Anglards – Salers (2), Ayrens, Cère et Landes (2), Crandelles (2), Jordanne (2), Pleaux – Rilhac – Barriac (2), Quatre Vallées (2), Siran, Vallée de l'Authre (3), Vebret – Antignac (2).

poule D (11 équipes) :

Carlat – Cros (2), U. S. de la Cère (2), Giou de Mamou, Jordanne (3) Entente Junhac - Montsalvy – Haut Célé, Labrousse, Pays de Rance (3), Saint-Mamet (3), Sansac (3), Sud Cantal (2), Vézac (2).

Afin de permettre la bonne organisation de « l'arbitrage club », le calendrier de D4 sera établi de façon à avoir 1 ou 2 équipes exemptes à chaque journée dans chaque poule.

Montées et descentes réglementaires en fin de saison 2023 – 2024

application de l'Article 5 du Règlement Intérieur et de Championnat selon la situation des équipes concernées

en D1 :

le premier et le second accèdent à la R3.
les deux derniers de la poule descendront en D2.

en D2 :

le premier et le second accéderont à la D1.
Les **trois** derniers de la poule descendront en D3.

en D3 :

le premier de chaque poule montera en D2.
les deux derniers de chaque poule descendront en D4.

en D4 :

le premier de chaque poule et autant de meilleurs seconds que nécessaire monteront en D3.

CALENDRIER 2023 - 2024

En raison de l'organisation du Stage de début de saison des Arbitres le samedi 09 septembre, **toutes** les rencontres de la 1^{ère} journée de Championnat seront programmées le 10 septembre à 15 h 00, ou à 13 h 00 pour les « levers de rideaux », sans possibilité de modifications.

Dates des journées de Championnat :

Poules de 12 équipes :

Aller :

10 et 24 septembre, 08, 22 et 29 octobre, 05, 12 et 26 novembre, 03, 10 et 17 décembre.

Retour :

11 et 18 février, 03, 10 et 24 mars, 07, 14 et 28 avril, 05 et 26 mai, 02 juin.

Poules de 10 équipes :

Aller :

10 et 24 septembre, 08, 22 et 29 octobre, 05, 12 et 26 novembre, 03 décembre.

Retour :

18 février, 03, 10 et 24 mars, 07, 14 et 28 avril, 05 et 26 mai.

COUPE DU CANTAL

60 équipes engagées :

Clubs de Ligue :	11
D1 :	8
D2 :	11
D3 :	15
D4 :	15
	<hr/>
	60

1^{er} tour le 17 septembre :

D4 : 15 + **D3** : 15 = 30 participants

2^{ème} tour le 01 octobre :

15 qualifiés + **D2** : 11 = 26 participants

1/16èmes de finale le 15 octobre :

13 qualifiés + D1 : 8 + clubs de **Ligue** : 11 = 32 participants

dates prévues au calendrier général :

huitièmes de finale le 25 février,

quarts de finale le 01 avril,

demi-finales le 12 mai,

finale le samedi 15 juin à Mauriac

COUPE COMBOURIEU (43 équipes participantes)

barrages le 19 novembre (11 rencontres)

phase éliminatoire : 04 février, 17 mars, 01 avril, 12 mai

finale le samedi 15 juin à Mauriac

COUPE BARRES (46 équipes participantes)

barrages le 19 novembre (14 rencontres)

phase éliminatoire : 04 février, 25 février, 01 avril, 12 mai

finale le samedi 08 juin

COURRIERS DES CLUBS

Rappel

**Tout courrier adressé au District du Cantal doit émaner de
l'adresse Email officielle du Club**

**F. C. Cézallier – Alagnon, E. S. Pierrefort, A. S. Vebret – Antignac, Ent. Anglards –
Salers, Stade Riomois – Condat, Jordanne F. C. :**

Le Secrétariat prendra en compte ces demandes dans la mesure du possible lors de la programmation des rencontres des différents Championnats.

QUESTIONS DIVERSES

**Poules finales pour l'attribution des titres de Champions du Cantal et Finale de la
Coupe Barrès :**

Les Clubs seront invités à faire acte de candidature pour l'organisation de la finale de D3 et la finale de la Coupe Barrès qui auront lieu le même jour, sur le même terrain.

Si les poules finales sont organisées pour la D4, elles le seront sous forme de plateau.

RAPPELS

Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) :

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) est obligatoire sur toutes les rencontres des Championnats et des Coupes.

NOTA : sa transmission doit être effectuée au plus tard le dimanche à **20 H 00**.

Demandes de report de rencontres :

la Commission précise qu'aucun report de rencontre programmée selon le calendrier général ne sera accordé pour des motifs divers :

événements locaux (foire, fête, exposition...), tournoi de jeunes, coupe Gambardella – Crédit Agricole, déplacement pour une manifestation sportive (Ligue 1, Ligue 2, Top 14....), etc...

par contre :

une rencontre pourra être avancée en cas d'accord entre les deux clubs concernés,

un club pourra être laissé libre à une date non utilisée au calendrier général par une journée de championnat s'il en fait la demande suffisamment tôt.

Coupes Départementales :

A la demande de la Commission des Clubs Séniors, les rencontres des quarts de finale et demi-finales des Coupes Combourieu et Barrès se dérouleront sur terrains neutres.

Les Clubs intéressés par l'organisation de ces rencontres devront adresser leurs candidatures à la Commission des Coupes qui désignera les terrains en fonction des différents tirages au sort.

Toutes les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel en vertu de l'article 32 des Règlements Généraux, dans un délai de 7 jours à compter de la date de parution du présent procès verbal.

Le Président de la Commission des Calendriers, Coupes et Championnats.

R. Loubeyre